

480 GRAMMES/L

OSMODIFFUSION  
IDEALE

SYSTEMIE  
OPTIMALE

EFFET  
MAXIMAL

**Highland**<sup>®</sup>

HERBICIDE FOLIAIRE  
SYSTÉMIQUE NON SÉLECTIF

 **Albaugh**  
Your Alternative™

**Highland<sup>®</sup> est un herbicide foliaire systémique :**

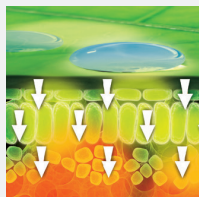
- Combinant 2 adjuvants hydratants, diffusants et osmotiques, dont un d'origine végétale, pour une meilleure pénétration du produit
- Hautement concentré en matière active : 480 g/L de glyphosate
- Facile d'emploi : formulation peu moussante et plus fluide
- Aucun classement requis en ce qui concerne les effets sur la santé selon le règlement 1272/2008

### POINTS FORTS

#### Un concentré d'avantages et d'innovation

- Produit prêt à l'emploi, aucun adjuvant à ajouter
- Diffusion du glyphosate optimisée
- Systémie de la plante préservée
- 480 g/L de glyphosate : - moins de produits à manipuler et à stocker - des doses par hectare plus faibles
- Une dose recommandée par type d'adventice
- ZNT de 5 mètres
- Délai avant travail du sol: 6h après traitement sur annuelles et bisannuelles, et 4 jours après traitement sur vivaces

### MODE D'ACTION



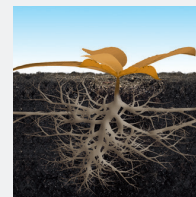
#### 1. Coupe d'une feuille après traitement

Meilleure adhérence des gouttelettes. Passage facilité à travers la cuticule.



#### 2. Migration du produit dans les racines

Pénétration rapide et en profondeur. Systémie optimisée. Diffusion du glyphosate et efficacité maximisées.



#### 3. La repousse

Destruction totale du système racinaire. Pas de repousse possible et action durable.

### TABLEAU DES USAGES DE HIGHLAND®

CULTURE	CIBLE ET DOSE D'EMPLOI	NOMBRE D'APPLICATION PAR AN	DAR	ZNT AQUATIQUE	ZNT PLANTES NON CIBLE	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION
Désherbage en zones cultivées (grandes cultures, cultures industrielles et légumières), avant mise en culture, sur cultures installées, après récolte, interculture, destruction des jachères, cultures intermédiaires et CIPAN	Toutes adventices annuelles ou vivaces: 2,25 l/ha	1	- (30 jours en cultures légumières)	5 m	5 m	Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes et ne pas dépasser la dose annuelle de 2,25 l/ha (1080 g de glyphosate par hectare)
	Graminées annuelles: 2,25 l/ha Dicotylédones annuelles et bisannuelles: 4,5 l/ha Vivaces: 5,25 l/ha					Dans le cadre d'une lutte réglementée, ne pas dépasser la dose annuelle de 6 l/ha (2880 g de glyphosate par hectare)
Limitation de la pousse et de la fructification des jachères	Jachère semée : 0,75 l/ha sauf phacélie: 0,5 l/ha Jachère spontanée : 1 l/ha	1	-	5 m	5 m	Jachère semée: fétuque élevée, moutarde blanche, radis fourrager, ray-grass anglais, ray-grass hybride, ray-grass italien, trèfle blanc, trèfle de Perse, trèfle hybride, trèfle incarnat, trèfle violet et vesce commune
Vigne	Toutes adventices annuelles ou vivaces: 0,93 l/ha	1	21 jours	5 m	5 m	Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas dépasser la dose annuelle de 0,93 l/ha (450 g de glyphosate par hectare)
	Graminées annuelles: 3 l/ha Dicotylédones annuelles et bisannuelles, vivaces: 4,5 l/ha					Dans les situations non mécanisables (vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vignes-mères de porte-greffes). Ne pas dépasser la dose annuelle de 4,5 l/ha (2160 g de glyphosate par hectare)
Arboriculture fruitières (sauf banane)	Toutes adventices annuelles ou vivaces: 1,87 l/ha	1	21 jours sauf kiwi (90 jours) et olivier (7 jours)	5 m	5 m	Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40 % de la surface de la parcelle et ne pas dépasser la dose annuelle de 1,87 l/ha (900 g de glyphosate par hectare)
	Graminées annuelles: 3 l/ha Dicotylédones annuelles et bisannuelles, vivaces: 4,5 l/ha					Dans les situations de terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux) ou de récolte mécanique des fruits au sol (fruits à coques, pommes à cidres, prunes « à pruneaux », etc.). Ne pas dépasser la dose annuelle de 4,5 l/ha (2160 g de glyphosate par hectare)
Dévitilisation des broussailles	9 l/ha	1	-	5 m	5 m	Broussailles sur pieds
Dévitilisation des arbres sur pieds et souches	6 l/ha	1	-	5 m	5 m	En vigne uniquement. Utilisation obligatoire de panneaux récupérateurs
Céréales	Toutes adventices annuelles ou vivaces: 4,5 l/ha	1	7 jours	5 m	5 m	Désherbage avant récolte du blé tendre d'hiver, de l'orge d'hiver ou de printemps, en particulier contre les vivaces. Utilisation interdite pour l'orge de brasserie et pour la production de semences
Lin textile	Toutes adventices annuelles ou vivaces: 2,25 l/ha	1	-	5 m	5 m	Application sur les andains avant récolte (pendant le rouissage). Utilisation interdite pour la production de semences

**DOSES RECOMMANDÉES DE HIGHLAND® (l/ha)**

Dans tous les cas respecter les prescriptions de l'avis du JORF du 8 octobre 2004

**GRANDES CULTURES :**

Le stade développé des plantes à détruire correspond à plus de 3 feuilles des dicotylédones ou dès le tallage des graminées.

Adventices	Stade développé	Stade très jeune*
------------	-----------------	-------------------

**DICOTYLÉDONNES ANUELLES / BISANUELLES**

Fumeterre, Séneçon commun, Stellaire	1,5	0,75
Amarante réfléchie, Diplotaxis	1,5	1,125
Capselle, Chénopode, Coquelicot	1,875	0,75
Amarante hybride, Arroche étalée, Renouée persicaire	1,875	1,125
Véroniques	1,875 (pleine végétation 2,625)	1,125
Ambrosie à feuille d'armoise	1,875	1,5
Phacélie	1,875	-
Euphorbes	2,25	0,75
Arroche hastée, Gaillet, Laiterons (rude et maraîcher), Lamiers, Morelle, Repousses de tournesol, Souci	2,25	1,125
Matricaires	2,25	-
Mouron rouge	2,625	1,125
Moutarde, Radis	2,625 (jachère semée, montaison 3,75)	-
Repousses de colza	2,25 (montaison : 3,75)	1,875
Trèfle de Perse	2,625	1,125
Épiaire, Mercuriale annuelle, Ravenelle	3	-
Renouée des oiseaux	3	1,5

**GRAMINÉES ANNUELLES**

Agrostide jouet du vent, Repousses de céréales	1,125	0,75
Orge des rats	1,5	1,125
Ray-grass d'Italie (multiflore), Vulpin des champs	1,875	0,75
Folle avoine, Pâturin annuel	1,875	1,125
Brôme stérile	1,875	1,5
Brôme mou, Digitaire, Panic crête de coq	2,25	1,125
Sétaires	2,25	1,5
Vulpin des prés	2,25	1,125
Fétuque élevée	2,25	1,5

**GRAMINÉES VIVACES**

Chiendent rampant, Agrostides, Ray-grass hybride	2,25 (Chiendent rampant : 15 cm, avant épiaison)	-
Avoine à chapelet, Dactyle aggloméré, Fléole, Pâturin commun	3	-
Ray-grass anglais (pérenne)	3 (jachère semée, dès montaison 3,75)	-
Houlque molle, Jonc, Chiendent pied de poule	5,25 (Chiendent pied de poule : hauteur 20 cm)	-

**DICOTYLÉDONNES VIVACES**

Chardon des champs	2,625	-
Laiteron des champs, Pissenlit, Plantains, Rumex	3 (Rumex : montaison)	-
Luzerne	3,375 (implantation ancienne 5,25)	2,25
Gesse tubéreuse, Séneçon de Jacob	4,5	-
Armoise, Grande consoude, Grande Ortie (dioïque), Liseron des champs, Liseron des haies, Renouée amphibie, Trèfles	5,25 (Liserons : floraison)	-

\*Avant tallage ou 3 feuilles des dicotylédones.

Dans tous les cas respecter les prescriptions de l'avis du JORF du 8 octobre 2004

**VIGNES ET VERGERS – CULTURES PÉRENNES :**

Les doses correspondent à un stade développé des adventices (&gt; 6 feuilles des dicotylédones, début tallage des graminées).

Adventices	Stade développé
------------	-----------------

**GRAMINÉES ANNUELLES**

Brômes, Orge des rats, Pâturin annuel, Sétaires	2,25
Digitaire, Panic crête de coq	3 (avant tallage 1,5)
Folle avoine, Ray-grass d'Italie (multiflore)	3 (avant tallage : 1,875)

**DICOTYLÉDONNES ANNUELLES/BISANNUELLES**

Amarante réfléchie, Coquelicot, Crépis, Diplotaxis, Séneçon commun, Souci, Stellaire, Véronique de Perse	2,25
Laiterons (rude et maraîcher), Véronique feuille de lierre	2,625 (avant 6 feuilles 1,875)
Datura stramoine, Euphorbes, Erodium	3
Gaillet, Lamiers, Morelle, Renouée persicaire, Arroches, Chénopode	3 (avant 6 feuilles : 1,875)
Mouron rouge	3 (avant 6 feuilles 2,25)
Erigéons	3,375 (avant 6 feuilles : 1,875)
Géraniums, Carotte sauvage	3,75 (Carotte : plantes peu développées)
Vesce cultivée	4,5 (avant 6 feuilles : 2,25)

**GRAMINÉES VIVACES**

Chiendent rampant	3 (15 cm, avant épiaison)
Ray-grass anglais (pérenne)	4,5
Andropogon, Canne de Provence, Chiendent pied de poule, Sorgho d'Alep	5,25 par tache ou sur le rang (Chiendent pied de poule : hauteur 20 cm; Sorgho : hauteur 30-40 cm)

**DICOTYLÉDONNES VIVACES**

Chardon des champs, Millepertuis perforé, Passerage drave, Plantains	3
Chondrille	3+3 (2 passages : novembre et avril)
Luzerne lupuline, Muscari, Pissenlit, Rumex	3,375 (Rumex : montaison)
Poireau des vignes	3,75
Ail des vignes, Fougère	4,5 (Fougère : avant jaunissement des frondes)
Grande Ortie (dioïque), Trèfles, Liseron des champs, Liseron des haies, Mauve	5,25 par tache ou sur le rang (Liserons : floraison ; Aristoloche : hauteur 40 cm ; Épilobe : floraison, 3,375 sur levées d'automne)
Potentille, Tussilage	6 par tache uniquement ou sur le rang

**DANS LE CADRE DE LA DÉVITALISATION DES BROUSSAILLES :**

Clématite, Ronce 6,75 litres/ha, (Ronces : à l'automne uniquement).

**DANS LE CADRE DE LA DÉVITALISATION DES SOUCHES (VIGNE) :**

Ceps de vigne : 6 litres/ha, avec panneau récupérateur


**Highland® - N° AMM 2120143**

Concentré Soluble (SL) Glyphosate (Sel de diméthylamine) : 480 g éq. acide/L (39,4 % éq. acide).

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Respecter les précautions d'emploi (Spécifications, délai avant récolte en jours (DAR) et ZNT, etc.). Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Responsable de la mise sur le marché :

Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovenia, Tel: +386 2 609 02 11.

©™ trademark or trade name of Albaugh, LLC or an affiliated company